



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Equilibre financier

Question au Gouvernement n° 2375

Texte de la question

M. le president. La parole est a Mme Muguette Jacquaint.

Mme Muguette Jacquaint. Ma question s'adresse a M. le ministre de tant et tant de questions sociales. Vous aurez compris, mes chers collegues, qu'il s'agit de M. Barrot.

Les suppressions de lits dans les hopitaux, le non-remboursement d'examens preventifs et de certains medicaments, la non-prise en charge de soins par la securite sociale, c'est bien de rationnement des soins qu'il s'agit, avec les consequences que l'on sait sur l'etat de sante de la population et les situations difficiles vecues par les malades et leurs familles.

En manifestant leur determination contre les conventions medicales, les internes des hopitaux et les medecins liberaux, les chefs de clinique, ceux qui exercent dans le secteur psychiatrique defendent un acces a des soins de qualite pour tous.

Monsieur le ministre, devant le mecontentement que vous avez cree, allez-vous enfin reformer le financement de la securite sociale en faisant cotiser les revenus financiers ? Allez-vous enfin entendre ceux qui agissent pour la defense du droit a la sante pour tous et qui seront encore dans la rue demain pour vous le redire ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste. - Exclamations sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

M. le president. La parole est a M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Madame Jacquaint, il y a d'abord la democratie. Il y a eu une reforme constitutionnelle. Une loi de financement de la securite sociale a ete votee, pas par vous...

M. Jean Tardito. Avec raison !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... mais par la majorite. Vous etes democrate.

Quelques deutes du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre. Non !

M. le president. Je vous en prie !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Je presume ici tout le monde democrate. Jusqu'a nouvel ordre, la loi doit s'appliquer. (Exclamations sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.)

Ensuite, il y a l'interet general,...

M. Jean-Pierre Kucheida. L'interet des financiers !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... l'interet des malades, qui, aujourd'hui, pour la premiere fois, et a la difference d'autres reformes, ne se voient pas imposer une augmentation du ticket modérateur et qui attendent que nous preparions pour demain une medecine de qualite.

Il y a egalement l'interet des assures sociaux. Et leur interet, c'est aussi de ne pas voir sans cesse augmenter les cotisations.

Il faut que la democratie et l'interet general priment sur les corporatismes.

Madame Jacquaint, vous avez tort de faire un amalgame, car certains, en realite, protestent aujourd'hui au nom de la medecine liberale a l'hopital. Vous defendez l'hopital. Eh bien, je vais dans un instant, comme le font en ce moment des medecins appartenant a cette assemblee, expliquer aux internes qu'il y a mieux a faire que de compliquer la vie de l'hopital: dialoguer. (Applaudissement sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

Nous passerons tout le temps qu'il faudra pour montrer que la reforme en cours est fondamentalement voulue pour donner a la France la medecine de qualite dont elle a besoin.

J'ai quelque experience, madame Jacquaint. Il m'est arrive de me faire «secouer» par certains corporatismes en 1980 ! Que diable n'ai-je pu continuer la politique engagee ! Nous n'en serions pas la aujourd'hui !

(Applaudissements sur les bancs du groupe pour l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

Texte de la réponse

M. le president. La parole est a Mme Muguette Jacquaint.

Mme Muguette Jacquaint. Ma question s'adresse a M. le ministre de tant et tant de questions sociales. Vous aurez compris, mes chers collegues, qu'il s'agit de M. Barrot.

Les suppressions de lits dans les hopitaux, le non-remboursement d'examens preventifs et de certains medicaments, la non-prise en charge de soins par la securite sociale, c'est bien de rationnement des soins qu'il s'agit, avec les consequences que l'on sait sur l'etat de sante de la population et les situations difficiles vecues par les malades et leurs familles.

En manifestant leur determinacion contre les conventions medicales, les internes des hopitaux et les medecins liberaux, les chefs de clinique, ceux qui exercent dans le secteur psychiatrique defendent un acces a des soins de qualite pour tous.

Monsieur le ministre, devant le mecontentement que vous avez cree, allez-vous enfin reformer le financement de la securite sociale en faisant cotiser les revenus financiers ? Allez-vous enfin entendre ceux qui agissent pour la defense du droit a la sante pour tous et qui seront encore dans la rue demain pour vous le redire ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste. - Exclamations sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

M. le president. La parole est a M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Madame Jacquaint, il y a d'abord la democratie. Il y a eu une reforme constitutionnelle. Une loi de financement de la securite sociale a ete votee, pas par vous...

M. Jean Tardito. Avec raison !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... mais par la majorite. Vous etes democrate.

Quelques deputes du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre. Non !

M. le president. Je vous en prie !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Je presume ici tout le monde democrate. Jusqu'a nouvel ordre, la loi doit s'appliquer. (Exclamations sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.)

Ensuite, il y a l'interet general,...

M. Jean-Pierre Kucheida. L'interet des financiers !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... l'interet des malades, qui, aujourd'hui, pour la premiere fois, et a la difference d'autres reformes, ne se voient pas imposer une augmentation du ticket modérateur et qui attendent que nous preparions pour demain une medecine de qualite.

Il y a egalement l'interet des assures sociaux. Et leur interet, c'est aussi de ne pas voir sans cesse augmenter les cotisations.

Il faut que la democratie et l'interet general priment sur les corporatismes.

Madame Jacquaint, vous avez tort de faire un amalgame, car certains, en realite, protestent aujourd'hui au nom de la medecine liberale a l'hopital. Vous defendez l'hopital. Eh bien, je vais dans un instant, comme le font en ce moment des medecins appartenant a cette assemblee, expliquer aux internes qu'il y a mieux a faire que de compliquer la vie de l'hopital: dialoguer. (Applaudissement sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

Nous passerons tout le temps qu'il faudra pour montrer que la reforme en cours est fondamentalement voulue pour donner a la France la medecine de qualite dont elle a besoin.

J'ai quelque experience, madame Jacquaint. Il m'est arrive de me faire «secouer» par certains corporatismes en 1980 ! Que diable n'ai-je pu continuer la politique engagee ! Nous n'en serions pas la aujourd'hui !

(Applaudissements sur les bancs du groupe pour l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe

du Rassemblement pour la République.)

Données clés

Auteur : [Mme Jacquaint Muguette](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2375

Rubrique : Assurance maladie maternité : generalités

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 1997, page 2322

Réponse publiée le : 27 mars 1997, page 2322

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 27 mars 1997